

PROCES VERBAL COMITE DIRECTEUR

Jeudi 29 septembre 2022

Visioconférence

PARTICIPANTS

Présidente	Véronique VALLON
Secrétaire	Claire LIGIER
Trésorier	Didier CHATIRON

Vice-Présidents

Pierre Yves CHARLAIS – VP Systèmes Informatiques
Luc CORNILLLOT CLEMENT – VP Haut niveau
Julien DELFOLIE – VP formation
Josiane PIOFFET – VP compétitions

Délégué Technique Général

Julien BARBIER

Membres présents

Francine BILLARD
Joël BILLARD
Philippe BOGUSLAWSKI
Jeanne DOT – RT GR
Valérie LEGARSON
Christian MET – RT trampoline
Olivier QUERO

Invités

-

Excusés

Anaïs DUGRIPPE
Aude GRELET
Benoit LERET – RT GAM
Anthony MENAGE – RT GAF
Stéphanie NEMOUR
Corentin PETUSSEAU – RT TeamGym
Sylvain VOITEQUE – VP délégué RH

ORDRE DU JOUR

- | | |
|--|------|
| 1. Accueil et ouverture du CoDir | p. 2 |
| 2. Adoption du PV du CoDir du 17 mai 2022 | p. 2 |
| 3. AG / Présentation et validation | |
| a. Validation des différents bilans : d'activité, technique | |
| b. Bilan et compte de résultat 2021-2022 | p. 3 |
| c. Budget prévisionnel 2022-2023 | |
| d. Résolutions | |
| 4. AG / Déroulement | |
| a. Organisation et déroulement | p. 3 |
| b. Lieu 2023 | |
| 5. Point sur les candidatures pour les compétitions régionales | |
| a. Choix des organisateurs | p. 4 |
| b. Modification du cahier des charges | |
| 6. Calendrier des réunions du CoDir | p. 4 |
| 7. Informations et questions diverses | p. 7 |

Début de la réunion 20h35

1. Accueil et ouverture du CoDir

Véronique VALLON accueille les participants et ouvre la réunion.

2. Adoption du procès-verbal du 17 mai 2022

Les membres du CoDir adoptent le procès-verbal du CoDir du 17 mai 2022 à l'unanimité

3. Assemblée générale / Présentation et validation

a. Validation des bilans : d'activité, technique

Le bilan d'activité et le bilan technique ne sont pas finalisés à ce jour. Le vote est reporté au CoDir du 15 octobre 2022.

b. Bilan et compte de résultat 2021-2022 (Didier CHATIRON)

Le bilan financier est présenté sur 3 colonnes avec le prévisionnel 2021-2022, le réalisé 2021-2022 et le prévisionnel 2022-2023.

Le résultat 2022-2023 se monte à 57.859€ avec 785.570€ de charges et 843.439€ de recettes pour 11.080 licences + 6 licences pour des gymnastes ukrainiens (prise en charge par la FFG).

Le budget du CRCVLG dépend à hauteur de 15% des subventions et de 60% des licences.

Les faits notables sont :

- Moins de dépenses que prévues par les Equipes Techniques Régionales (ETR)
- Des dépenses de développement moins importantes à cause du contexte COVID
- Seulement 17.700€ au lieu des 21.000€ prévus pour l'aide à l'emploi du coordonnateur technique régional car seulement 8 mois de présence sur la période
- Stages gymnastes : moins de recrutement que prévu
- CR GAM : un déplacement supplémentaire sur le pôle de Lyon
- Frais de personnel : remise COVID de l'URSSAF de 21.000€
- Des recettes plus importantes que prévues sur les organisations sportives du fait d'organisations de compétitions regroupement
- Des locations supplémentaires du plateau Gymnova

Véronique VALLON propose au CoDir de voter le bilan et le compte de résultat 2021-2022

Les membres du CoDir votent le bilan et le compte de résultat à l'unanimité

c. Budget prévisionnel 2022-2023

Le budget prévisionnel 2022-2023 est basé sur 11.587 licences ce qui correspond à une consolidation du nombre de licences. Il est équilibré à hauteur de 902.230€.

Concernant les recettes :

- Cotisation et licences : calcul sur la base de 11.587 licences
- Subventions : renouvellement des CAP'ASSO et ajout d'une aide de 8.000€ pour une apprentie en communication et renouvellement de matériel avec aide du conseil régional.
- Subventions BAL : dernière année, les subventions iront directement aux structures concernées en 2023-2024
- Formation et perfectionnement : en baisse car diminution du nombre de formateurs prévue
- Stages gymnastes : en augmentation (participation estimée en hausse)
- CR GAM : lié au nombre de gymnastes
- Intervention extérieure : le CRCVLG est sollicité par Formasat
- Organisations sportives : moins de regroupements prévus cette année
- Plateau gymnique : reprise des chiffres de 2019 car pour l'instant il n'y a pas de demandes supplémentaires de la part de Gymnova
- SACEM : reprise des chiffres de 2019
- Produits divers : vente de matériel prévu
- Autres produits : produits financiers en augmentation
- Pas de participation des départements à la masse salariale du CRVLG étant donné le résultat 2021-2022

Concernant les charges :

- Cotisation et licence : calculé sur une base de 11.587 licences
- Aide aux structures : pas de modification
- Réunions – organisation – développement : en augmentation, plus de présentiel prévu
- Formation et perfectionnement : formation microsoft des salariés et bénévoles en cours
- Stages gymnastes : participation prévue en hausse
- CR GAM : suivant le nombre de gymnastes
- Frais de personnel : hausse importante due à la suppression de l'aide COVID et le salaire de l'apprentie en communication
- Frais de gestion : audit prévu sur la sécurité informatique du CRCVLG et augmentation des loyers et charges
- Organisation sportive : pas de regroupement prévu en 2022-2023
- Plateau Gymnova : coûts habituels
- SACEM : chiffres calqués sur 2019
- Véhicules : en augmentation car entretien et carburant en hausse. Plus de déplacements prévus par Yaëlle BALCOU et location d'une voiture à l'année pour Véronique VALLON.
- Autres dépenses : amortissement de PC achetés cette année

Le budget formation perfectionnement est préparé par Jérémy ROSE et Julien DELFOLIE, le budget stages gymnastes par le DTG et les ETR.

Questions sur le budget :

- Les formateurs sont-ils informés de la diminution du nombre d'intervenants ?
Réponse : oui et le nombre de formateurs est soumis en amont au CRCVLG
- La masse salariale prévue est 20% supérieure par rapport au réalisé, pourquoi ?
Réponse : absence d'aide COVID par l'URSSAF et salaire de l'apprentie.
- Le CRCVLG a stoppé le défraiement des parents qui transportent les gymnastes aux stages pré-filière. Au vu du résultat, peut-on le réintégrer dans le budget ?
Réponse : la suppression s'est faite dans un souci d'équité entre les disciplines. Pour les autres disciplines, la charge reste aux clubs ou aux parents.

- Y a-t-il une possibilité d'avoir un justificatif sur les déplacements pré-filières pour déclaration aux impôts ?
Réponse : oui, mais par les clubs
- Les licences ne devaient plus rentrer dans le budget régional. Qu'en est-il ?
Réponse : la plateforme FFG n'est pas encore créée cette année. Le projet est toujours en cours.

Véronique VALLON propose au CoDir de voter sur l'absence de participation des départements à la masse salariale pour l'année 2022-2023.

Les membres du CoDir votent pour à l'unanimité

Une convention sera rédigée pour les années suivantes.

Véronique VALLON propose au CoDir de voter le budget prévisionnel :

Les membres du CoDir votent le budget prévisionnel à l'unanimité

d. Résolutions

Le vote de la résolution n°1 concernant le compte rendu d'activité est reporté au CoDir du 15 octobre 2022.

Véronique VALLON propose au CoDir de voter les autres résolutions.

Résultats des votes :

- Résolution n°2 : vote à l'unanimité
- Résolution n°3 : vote à l'unanimité
- Résolution n°4 : vote à l'unanimité
- Résolution n°5 : vote à l'unanimité
- Résolution n°6 : vote à l'unanimité
- Résolution n°7 : vote à l'unanimité
- Résolution n°8 : vote à l'unanimité
- Résolution n°9 : vote à l'unanimité

4. AG / Déroulement

a. Organisation et déroulement

Le CRCVLG loue des boitiers pour les votes du 16 octobre.

Accueil 8h45

9h-12h présentation de la Convention Collective Nationale du Sport par ORCOM

Vin d'honneur offert par le CD45 - Déjeuner

13h45 Contrôle des mandats, distribution des boitiers,

14h45 Ouverture de l'AG par Joël BILLARD – président CD45

Déroulé AG

Remise des récompenses par les membres du CoDir.

Mise à l'honneur de : Carolann HEDUIT, Julien SALEUR et Aïnhua DOT-ESPINOSA

b. Lieu 2023

L'assemblée régionale 2023 est prévue dans l'Indre l'année prochaine. Le CD36 doit apporter une réponse rapide sur l'organisation de l'assemblée générale. En cas d'impossibilité, elle se déroulerait dans le Cher d'après la rotation des départements.

Pour information, le colloque technique de début d'année sera organisé dans l'orléanais.

5. Point sur les candidatures pour les compétitions régionales (Josiane PIOFFET)

a. Choix des organisateurs

Les membres du CoDir valident l'organisation de :

- GR individuelle : à Blois
- GR finale régionale : à Saint Germain du Puy
- Aérobie : les calendriers compétitifs ne permettent pas de combiner cette compétition avec d'autres disciplines. Elle sera réalisée au sein du club.
- GAM /GAF individuels : à J3 Amilly
- TeamGym : à Saint de Braye AS Tamaris
- GR CF2 : à Dreux
- GAF / GAM fédéral B et A : à Suèvres
- GAM / GAF équipe : à St Amand Montrond

Aucun candidat pour la compétition GR ensemble. Josiane PIOFFET recontacte les clubs qui ont déjà organisé une compétition régionale.

Concernant le regroupement, il y a très peu de candidats à l'organisation de compétition.

b. Modification du cahier des charges

Le CRCVLG propose une modification du cahier des charges des compétitions concernant les délais de facturation au CRCVLG par le club organisateur. Le délai proposé est de 2 mois après la date de la compétition avec application dès les prochaines compétitions.

Les membres du CoDir votent pour cette modification à l'unanimité

Le CRCVLG vient de recevoir d'un club une facture de 1600€ concernant un stage réalisé au mois de février. Véronique VALLON propose de voter sur l'opportunité de payer cette facture.

Résultat du vote :

- **10 votes pour le non-paiement de la facture**
- **3 abstentions**

6. Calendrier des réunions du CoDir

Les prochains CoDir auront lieu :

- le 15/10/22 en présentiel
- le 24/01/23 en visioconférence
- le 16/05/23 en visioconférence

7. Informations et questions diverses

Jeanne DOT informe de l'impossibilité de former une équipe GR pour la RERJ sauf si une équipe regroupement peut se faire. Véronique VALLON propose d'en référer à Thomas BOUHAIL.

Joël BILLARD : Le CRCVLG offrait un chèque cadeau aux clubs ayant une reconnaissance QUALICLUB. Cette action sera-t-elle reconduite ? Réponse : à voir avec les subventions COT reçues.

Olivier QUERO : qu'en est-il de la possible réouverture du CREPS aux GAF ? Réponse : à ce jour, c'est encore en réflexion. Un bureau va être consacré au sujet.

Luc CORNILLON-CLEMENT : la part départementale des licences n'est pas reversée pour les nouveaux clubs. De quand date cette décision ? Réponse : il s'agit d'une décision ancienne. Les conditions d'affiliation des nouveaux clubs pourront être revues

Fin de la séance à 22h50

La Présidente
Véronique VALLON



La Secrétaire
Claire LIGIER

